

LA BELLE TOURNÉE 2020

RESPONSABILITÉS DE CHACUNE DES PARTIES

RESPONSABILITÉS d'Artistes et Artisans de Beauce et de la personne responsable de l'organisation

AVANT LA TENUE DE L'ÉVÈNEMENT

- Planification de l'évènement;
- Sélection des artistes;
- Invitation aux membres;
- Réalisation d'ententes avec la Ville, l'Office du Tourisme, etc. ;
- Coordination et gestion financière;
- Paiement aux artistes;
- Tournage et montage des capsules « portraits d'artistes »;
- Réalisation des visites virtuelles des ateliers;
- Réalisation et impression du dépliant promotionnel;
- Réalisation de matériels à mettre à la disposition des participants :
 - Affiches de signalisation
 - Fiche d'appréciation de l'activité
 - Feuille de signatures
- Réalisation et installation d'autres matériels promotionnels :
 - Affiches sur les lieux d'expositions
 - Bannière
 - Panneaux et affiches près des lieux d'expositions
- Campagne promotionnelle auprès des médias et de la population :
 - Conférence de presse
 - Vernissage
 - Publicité sur le site web
 - Entrevues
- Organisation et tenue de l'évènement de clôture;

APRÈS LA TENUE DE L'ÉVÈNEMENT

- Évaluation de l'évènement;
- Rapport au Conseil d'administration d'Artistes et Artisans;
- Remerciements aux commanditaires;
- Mise en ligne des visites virtuelles;

RESPONSABILITÉS DE L'ARTISTE OU L'ARTISAN PARTICIPANT

AVANT LA TENUE DE L'ÉVÈNEMENT

- Dépôt de son dossier d'inscription dans les délais prescrits;
- Recherche pour partage d'un atelier, s'il y a lieu (pas plus de deux artistes ou artisans), une liste des ateliers disponibles vous sera acheminée;
- Participation à un 5 à 7 (extérieur ou virtuel) visant à rencontrer tous les participants et répondre aux interrogations.
- Accueil de l'équipe de tournage et préparation de l'atelier pour la visite virtuelle.
- Participation active à la promotion de l'évènement :
 - Dans le grand public – Utilisation des outils promotionnels mis à la disposition des participants par le comité organisateur dans leur version originale –, aucune modification n'est permise;
 - À partir de sa liste de contacts : possibilité de personnaliser l'invitation
- Responsabilité de récupérer et d'apporter le matériel nécessaire aux dates prévues à cet effet : (Dates à préciser)
 - Dépliants promotionnels et affiches de signalisation :
 - Œuvres à exposer à l'évènement de clôture : semaine précédant la tournée.
 - Le Comité organisateur se réserve le droit de demander une œuvre de dimension réduite si l'espace disponible ne s'avère pas suffisant pour le nombre de participants inscrits.
- **Aménagement de son atelier pour recevoir les visiteurs** (ménage, montage des ses œuvres, ... penser sécurité et s'assurer d'avoir une couverture d'assurances adéquate);
- Installation des affiches de signalisation et des flèches d'orientation fournies par Artistes et artisans de Beauce dans des endroits stratégiques permettant aux visiteurs de localiser facilement le participant
- Présence à l'évènement de clôture.

PENDANT LA TENUE DE L'ÉVÈNEMENT

- Responsabilité entière du déroulement de sa présentation en atelier :
 - Accueil (petites gâteries, breuvages, musique, s'il y a lieu) — travail sur place, exposition, animation
- Comptabilisation des visiteurs
- Vente de ses œuvres (factures, reçus, certificats d'authenticité s'il y a lieu).

APRÈS LA TENUE DE L'ÉVÈNEMENT

- Récupération des affiches de signalisation;
- Envoi du rapport « Compte-rendu de l'évènement »
- Récupération de son œuvre à la fin de l'exposition si non vendue.
- Partage de la visite virtuelle, lorsqu'elle sera mise en ligne.